

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2015

PROTECTION DE L'ENFANT - (N° 2652)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° AS113

présenté par

Mme Le Houerou, rapporteure

à l'amendement n° AS|104 de la commission des lois

ARTICLE 15

Dans le deuxième alinéa, remplacer les mots: "l'enfant" par les mots: "le mineur" et les mots: "de l'enfant" par les mots: "du mineur".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.